

Compte-rendu réunion CRTE

Mercredi 10 Janvier 2024- 9h30 à 11h30 locaux du PETR à Mont-Dauphin

Personnes présentes :

- Pierre DE MONTMORILLON- Chef de service développement économique et touristique CCB
- Emmanuelle TUILIERE– Directrice du développement touristique et économique CCGQ
- Julie PRIVAT- Directrice du développement touristique CCPE
- Sybille JUGY– Cheffe de projet CRTE PETR

ORDRE DU JOUR :

Temps d'échange entre les trois techniciens des trois EPCI et la cheffe de projet CRTE du PETR sur la dynamique CRTE et sur les retours annoncés en Sous-Préfecture au cours de la réunion du 4 Décembre 2023.

RAPPEL CONTEXTE :

Suite à la réunion en Sous-Préfecture du 4 décembre 2023, quelques précisions sur le CRTE ont été apportées, ce qui a permis également de réorienter la mission de la cheffe de projet CRTE.

Le CRTE doit être établi tel une feuille de route en ciblant une à deux grandes thématiques jugées comme étant prioritaire sur le territoire du PETR. Ce qui permet de ne pas s'éparpiller dans les missions et de gagner en efficacité. Les communes pourront ainsi faire remonter dans les annexes, les projets correspondants à ces thématiques CRTE. Il sera plus avantageux ainsi pour elles d'obtenir les financements adéquats. Il a été précisé que cette procédure n'allait pas exclure pour autant le financement d'autres projets des communes, ils ne seraient simplement pas classés dans les annexes du CRTE.

Le CRTE est un contrat chapeau, une feuille de route, voire un Plan de développement contenant des axes de travail, de réflexion permettant d'affiner le travail et de mettre en œuvre la Transition Écologique sur le territoire. Les axes proposés doivent définir les priorités absolues sur le territoire.

Le CRTE doit être utile et stratégique pour permettre un appui aux communes. Il n'est pas un outil financier. Il doit juste permettre de faciliter l'accès aux financements Région, Département.... Il doit permettre également de mobiliser autour des dynamiques du territoire, sensibilisation sur certaines thématiques par exemple, animation d'ateliers ...

Les projets hors CRTE peuvent continuer à être financés, mais en dehors du CRTE, ils sortent de ce cadre. Concernant les projets recensés dans les annexes, ils doivent rester cohérents aux axes et à la Transition Écologique.

Après un échange en Conseil Syndical sur les thématiques à cibler dans le CRTE, la Qualité de Vie et l'Amélioration des accès ont été les deux retenues. Dans la Qualité de vie, on y inclut la

désimperméabilisation des sols, la revégétalisation des cours d'école et des espaces publics comme les parkings.

L'idée est de passer par les écoles pour sensibiliser les enfants à la nature, à améliorer le confort de vie par le maintien voire baisse de la température en saison estivale, profiter des espaces ombragés ..., et à être plus éveillés sur l'environnement.

Le principe reste le même pour les autres espaces publics. A noter également que la désimperméabilisation des sols permet de mieux retenir l'eau et éviter les dégâts en cas de périodes de forte pluie. Un travail avec le CAUE va certainement être mené afin d'étudier la question des écoles et la mise en place d'aménagements plus durables. Les écoles faisant parties des projets phares du Fonds vert.

Le deuxième axe, l'Amélioration de la qualité de vie, cible les voies douces, piétonnes, les zones de covoiturage, la réflexion sur la mise en place de navette et la gestion de certains parkings de sites naturels fortement fréquentés suivant les saisons.

Une présentation sous forme d'un power point par exemple, pourrait être proposées aux maires des différentes communes, par le PETR et selon la demande peut-être par les communautés de communes, pour expliquer de manière plus précise chaque axes (par exemple sur la végétalisation des sols, comment mettre cela en place, les divers retours d'expérience, les financements correspondants...).

PRESENTATION ET DISCUSSION AUTOUR DE L'OUTIL CRTE :

Des questions ont été posées par les techniciens des EPCI :

- A quoi sert finalement le CRTE
- Difficulté à voir l'intérêt d'avoir une feuille de route et manque de clarté sur l'outil CRTE.
- Quid des projets et besoins déjà identifiés par les communes qui les avaient déjà remontés aux EPCI. Un travail a été fait entre les techniciens et les communes pour faire remonter les projets dans les annexes. Ce travail semble avoir été fait pour rien...
- La problématique sur les cours d'école reste très urbaine. Une seule école identifiée à ce jour sur la question de désimperméabilisation, est-ce de ce fait une thématique à retenir
- Afin que le travail autour du CRTE ait un sens et un intérêt, est-ce qu'il y a une logique de priorisation des financements pour les projets CRTE ? Y-a-t-il une priorisation des dossiers CRTE ?
- Quelle est la différence avec les fonds DETR et DSIL ?
- La thématique logement et rénovation des bâtiments pourraient faire partie des axes de réflexions. La cheffe de projet précise qu'il avait été annoncé en sous-préfecture, qu'il y avait déjà beaucoup d'acteurs présents sur la question ?
- Est-ce que le volet Gestion des parkings est éligible au Fonds Vert ?

- Peut-on avoir le compte rendu des conseils syndicaux ?
- Pourquoi le conseil syndical du PETR a évoqué le CRTE et a retenu ces 2 thématiques ? Il y a un manque de technicité en amont, ce qui peut paraître surprenant en tant que techniciens.
- Comment déneiger les zones désimperméabiliser ?
- La date limite de dépôt des dossiers DETR DSIL est au 31 janvier, doit on cocher la case CRTE ?
- Est-ce que les projets EPCI rentrent dans le CRTE ?
- Est-ce que les 3 EPCI font remonter leurs projets dans les annexes ?
- Comment ça se passe sur village d'avenir ? des projets risquent de se croiser avec le CRTE. Refaire un point avec Isabelle Bianchini là-dessus. La Cheffe de projet précise que normalement, les deux chargés de mission embauchés en préfecture auront pour rôle de ne travailler que sur les communes Villages d'Avenir.
- Il ne faut pas perdre les communes. La Cheffe de projet précise que c'est peut-être aussi une opportunité pour les communes d'être moins perdues en ne faisant remonter que quelques projets ciblés.
- Il faut faire un mail aux communes dans lequel il semble important de faire l'historique sur le CRTE car ça change tout le temps, il faut fixer un cadre.
- Le mail à faire aux communes doit être rédigé de manière stratégique : faire un mail avec les deux axes et préciser avec les sous-axes ; préciser ce qu'on entend par qualité de vie et amélioration des accès. La note CRTE reprenant les axes et fiches AFOM sera mise sur le lien commun afin que les techniciens puissent la compléter et y ajouter les éventuels projets. Les trois techniciens seront mis en copie du mail qui sera envoyé aux communes.
- Les 3 participants feront un retour à leur direction en précisant l'ordre chronologique des choses : la réunion Sous-Préfecture, le Conseil Syndical et le mail qui sera fait aux communes en précisant les différents axes et sous-thématiques pour les annexes.
- Pacte Local de Solidarité pourrait rentrer en articulation avec le CRTE ? Il faudrait se renseigner là-dessus. Emmanuelle TUILLIERE peut se renseigner pour avoir plus de précisions sur cela.

CONCLUSION :

Un mail est à faire aux communes à faire - avec les trois participants de la réunion à mettre en copie.

Mais avant cela, la cheffe de projet CRTE va contacter Isabelle BIANCHINI de la préfecture pour avoir des réponses précises aux questions des EPCI mais également sur la méthode de prise de contact avec les communes afin de ne pas se chevaucher avec les communes village d'avenir

Isabelle BIANCHINI pourra également faire un retour sur les écoles recensées auprès de la cheffe de projet et également pour éclaircir certains questionnements de la part des trois EPCI.